

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

" Que l'ONDSC ne soit pas encore là, pour régler les problèmes que devait résoudre l'ANAGEISC "

Propos recueillis par E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

L'Union : Vous êtes le liquidateur de l'Agence nationale de gestion et d'exploitation des infrastructures sportives et culturelles (ANAGEISC). Vous étiez récemment à Oyem avec les responsables de l'Office national du développement du sport et de la culture (ONDSC). Quel était le but de cette mission ?

Jean-Frédéric Ndong Ondo : De façon schématique, lorsque vous liquidez, vous avez le passif et l'actif. Ça permet de faire l'inventaire, afin de connaître comment la société a marché. Le gouvernement de la République m'a fait l'honneur de me désigner comme liquidateur de l'ANAGEISC. J'en suis conscient et heureux. Je souhaite faire un travail le plus professionnel possible. Pour y arriver, il faut regarder ce qui s'est passé. Le stade Engong d'Oyem est une grande arène, qui a bénéficié du professionnalisme de la partie chinoise dans sa réalisation. Ce stade a eu énormément de matériel. Ce stade fait partie des dos-

siers que nous devons traiter dans le cadre de la liquidation. Dans cette optique, notre mission consistait à faire l'inventaire de tout le matériel du stade. Vu de l'extérieur, ça peut paraître quelque chose de simple. Il y a énormément de matériel. Le stade a été mis négativement sur la place publique, par l'incendie criminel du salon VIP et le vol qui s'y sont déroulés il y a quelques semaines. Mais ce temple du football renferme d'autres choses plus importantes. Il nous appartient de regarder et de voir exactement ce qui s'est passé à l'intérieur.

Hier, c'était l'ANAGEISC. Aujourd'hui, on parle de l'ONDSC. Qu'est-ce qui va réellement changer ?

De manière générale, je crois qu'il va falloir que nous nous attelions sur le mode de gestion. Ce n'est pas forcément les individus. Mais la façon de gérer nos infrastructures sportives. Ça peut changer si d'aventure nous mettons à disposition un bon cahier de charges. Nous avons l'ANAGEISC qui a fonctionné et qui, pendant cinq ans, a géré ce patrimoine. Et, nous allons partir sur la base d'un nouveau mode de gestion, mis



Photo : DR

Jean-Frédéric Ndong Ondo, liquidateur de l'ANAGEISC.

en place par l'Office national du développement du sport et de la culture (ONDSC). Mais, entre les deux, il faudrait que la transmission soit saine. Que l'ONDSC ne soit pas encore là pour régler les problèmes que de-

vait résoudre l'ANAGEISC. J'ai déjà fait un rapport intermédiaire au gouvernement, dans lequel nous avons décelé ce qui n'a pas marché. Il appartient à mon mandataire, qui est le gouvernement, d'en tirer toutes les conséquences. Il appartiendra également à l'Office national de développement du sport et de la culture, de lire ce rapport. Dans celui-ci, nous avons clairement illustré les choses qui n'ont pas marché. **Qui sont à l'origine de ces**

manquements ? Je n'en sais rien. Pourtant, lors de la construction de nos stades, le chef de l'État était si fier, au point d'exhorter les autres à venir pour s'inspirer de l'exemple du Gabon. Malheureusement, en moins de cinq ans, on ne peut plus dire la même chose. Il faudrait que l'on reparte sur de nouvelles bases. C'est dans ce sens que je travaille. Qu'à cela ne tienne, je ferai en sorte que le rapport final soit à la hauteur des attentes du gouvernement.

MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE

Identification : P146152
Prêt BIRD N° : 8582-GA

Appel d'Offres National
N°: 001/FRN/AON/2020/UCP PRODECE du 10/08/2020

Pour la Passation du marché de fourniture de mobiliers et agencement pour les deux centres spécialisés BTP et TIC

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Développement Business du 16/06/2016.

2. La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE)** et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'ETAT Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'ETAT Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.

3. Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE)** par le présent Appel d'Offres national, sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la **fourniture de mobiliers et agencement pour les deux centres spécialisés BTP et TIC à Libreville Zone de Nkok en un lot unique.**

4. L'UCP-PRODECE sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture et l'installation des **mobiliers et agencement pour les deux centres sectoriels spécialisés BTP et TIC dans la Zone Economique Spéciale de Nkok.**

5. La passation du Marché se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'Offres national (AON) spécifiées dans la publication de la Banque « Directives : passation des marchés de fournitures, de travaux et de services (autres que les services de consultants) par les emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA » édition janvier 2011 révisée en juillet 2014 et est ouvert à tous les Soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans les Directives.

6. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations et examiner les Documents d'Appel d'Offres à l'adresse ci-dessous, tous les jours ouvrables, entre 9 heures et 15 heures (heure locale UTC+1).

7. Les exigences en matière de qualifications sont :

i) Antécédents en matière de non-exécution de marchés

Le Soumissionnaire ne doit pas avoir de non-exécution d'un marché au cours des deux (02) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt du dossier de candidature ; confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement

réglés. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au Mécanisme de règlement des litiges du marché conformément au contrat respectif et pour lequel tous les recours à la disposition du candidat ont été épuisés.

ii) Capacité financière

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Disposer d'une preuve de liquidités ou de facilités de crédit (attestation bancaire) d'un montant au moins égal à **soixante-quinze millions (75.000.000) FCFA** ;
- Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen, au cours des 5 dernières années à compter de 2014, au moins égal à **cent cinquante millions (150.000.000) FCFA** ; calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des 5 dernières années divisé par 5.

iii) Capacité technique et expérience

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique et d'expérience ci-après :

- avoir réalisé avec succès deux (2) marchés de nature et complexité similaire au cours des cinq (5) dernières années à compter de 2014. Les attestations de bonne fin ainsi que tout autre document justificatif sont à joindre ;
- disposer d'un service après-vente.

8. Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

9. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'Offres complet en Français en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **cent cinquante mille (150 000) F CFA**. Le paiement devra être effectué par chèque bancaire, par virement bancaire ou en espèces.

10. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **14 septembre 2020 à 12 heures**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent dans la salle de réunion de l'UCP sise à l'adresse ci-dessous le **14 septembre 2020 à 12 heures 30 minutes**. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de **deux millions cent mille (2 100 000) F CFA** délivrée par un établissement bancaire agréé. Elle sera libellée en FCFA XAF.

11. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Coordination (UCP) du PRODECE,
B.P. : 1269 Libreville - Gabon,
Quartier Haut des Gué Gué (à côté du RAPAC,
ancien siège Azur),
Tél. + 241.011.44.28.78 /email : ucp-prodecegabon@gmail.com